

DELIBERATION N° 94/11-01 - TRAVAUX DE VOIRIE LOTISSEMENT LES TERRASSES/MARCHE S.N.E.V.

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée que suite à la consultation concernant les travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux du lotissement des Terrasses, vu le résultat de l'ouverture des plis du 16 Septembre 1994 et après analyse des offres et avis de la commission d'appel d'offres du 21 Octobre 1994, l'entreprise S.N.E.V. a été retenue.

Le montant du marché s'élève à 550 000, 00 F T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et les avenants y afférent,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget 1994.